

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

RELEVÉ DE DECISION DU 06 mars 2017
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

| Lieu d'implantation | Demandeur | Nature du projet | Date d'enregistrement | Date CDAC | Décision CDAC |
|---------------------|-----------------------|---|-----------------------|--------------|----------------|
| LURE | SCI GMI LES CLOYES | Demande d'autorisation en vue de la création de deux commerces de détails sur le territoire de la commune de LURE, zone industrielle des Cloyes, dans un ancien bâtiment industriel qui sera totalement réhabilité en structure commerciale. Une première cellule dédiée à l'univers de la pêche de 314 m ² ainsi qu'une seconde cellule non alimentaire de 269 m ² (dont l'activité n'est pas encore connue ce jour) soit un total de 583 m ² . | 16 janvier 2017 | 06 mars 2017 | Avis favorable |